



Bail sans date d'emménagement et proprio qui tarde

Par **toxic**, le **17/01/2009** à **22:54**

bonsoir

nous avons signé un bail avec un particulier et avons fait un cheque de caution qui a etait encaissé
cependant sur le bail ne figure pas la date a laquelle le logement sera dispo car les locataires actuels n'avaient pas la date exact de leur depart
cela dure depuis le 25/12/08

le proprio nous dit qu'on se verra pour la date mais il ne rappel jamais ou nous dit qu'il na pas le temps....

il dit que ca sera durement pour le 15/04/09

mais nous tant que nous navons pas de dates ecrite sur le bail nous ne pouvons pas prendre le risque de déposer le preavis de notre logement actuel

et si nous tardons trop nous aurons deux loyer a payé pendant un mois voir 2!!!

que pouvons nous aire? quels sont nos droits?

merci